

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

17 oct. 2016

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 17 octobre 2016, à 20 h 20, à laquelle étaient présents :

MM. Bernard Flebus, maire
Mario Lefebvre, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
Richard Dessureault, conseiller
Michel Roy, conseiller
M^{me} Julie Parent, conseillère

Était absent : M. Richard Cardinal, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

312-10-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant avec l'ajout des points : 11.1 et 11.2

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
 - 5.1 Procès-verbal du 19 septembre 2016
 - 5.2 Procès-verbal du 3 octobre 2016
6. Administration
 - 6.1 Approbation des comptes du mois de septembre 2016
 - 6.2 Nomination du pro-maire – 1^{er} novembre 2016
7. Transport
 - 7.1 Abroger résolution 307-10-16
 - 7.2 Appel d'offres VM-2016-TP-08 « Asphaltage de l'intersection des rues Industrielle et Boivin
8. Hygiène du milieu
 - 8.1 Constat environnemental – 57, rue Notre-Dame-de-Lourdes
9. Urbanisme et développement du territoire
 - 9.1 Dérogation mineure - 23, rue Richard
10. Loisirs et culture
 - 10.1 Bonification entente loisirs 2016 – Duhamel-Ouest

- 11. Divers
 - 11.1 Formation pompier 1
 - 11.2 Servitude de passage – Madame Joanie Côté
- 12. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

313-10-16 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

314-10-16 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2016

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

315-10-16 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des déboursés, pour la période du mois de septembre 2016, s'élevant à 219 736,19 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 70 221,45 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois de septembre 2016 s'élevant à 131 287,87 \$ soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

316-10-16 NOMINATION DU PRO-MAIRE – 1^{ER} NOVEMBRE 2016

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER le conseiller M. Mario Lefebvre au poste de pro-maire du 1^{er} novembre 2016 au 1^{er} novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

317-10-16

ABROGER RÉOLUTION 307-10-16

CONSIDÉRANT QU'une erreur a été commise dans la résolution 307-10-16 concernant les montants des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE nous aurions dû lire que l'appel d'offres a été adjugé à Lamothe, division de Sintra inc. au montant de 60 661,27 \$ taxes incluses et non plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller , et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ABROGER la résolution 307-10-16 Appel d'offres VM-2016-TP-08 « Asphaltage de l'intersection des rues Industrielle et Boivin »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

318-10-16

APPEL D'OFFRES VM-2016-TP-08 « ASPHALTAGE DE L'INTERSECTION DES RUES INDUSTRIELLE ET BOIVIN »

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres VM-2016-TP-08 « Asphaltage de l'intersection des rues Industrielle et Boivin » s'est déroulée le 3 octobre 2016 à 15 h 30;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été inscrites au rapport de soumission et sont conformes soit :

- Les Entreprises W. Sirard inc.
- Lamothe, division de Sintra inc.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER l'appel d'offres VM-2015-TP-08 « Asphaltage de l'intersection des rues Industrielle et Boivin » à Lamothe, division de Sintra inc. au montant de 60 661,27 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HYGIÈNE DU MILIEU

319-10-16

CONSTAT ENVIRONNEMENTAL – 57, RUE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

CONSIDÉRANT QU'un garage est érigé sur cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation, ce garage devrait être utilisé à des fins personnelles;

CONSIDÉRANT le fait que le propriétaire utilise le garage pour la réparation et le stationnement de son camion lourd depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire maintient les lieux dans un piètre état;

CONSIDÉRANT un risque possible de contamination du sol par le déversement d'huile, de produits pétroliers ou autres;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a été informé à maintes reprises qu'il ne respectait pas la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE malgré les avertissements logés à son endroit le propriétaire contrevient toujours à la réglementation;

CONSIDÉRANT le risque pour l'environnement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉPOSER une plainte auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

DE S'ASSURER que les lieux ne représentent pas un risque pour l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

320-10-16

DÉROGATION MINEURE – 23, RUE RICHARD

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n° 2016-09 pour la propriété située au 23, rue Richard (lot n° 3 099 212 au cadastre du Québec), à Ville-Marie est présentée en raison des éléments de non-conformité par rapport à la réglementation d'urbanisme en vigueur, soit le règlement n° 458 de la Ville de Ville-Marie;

- Quant à la position des bâtiments, elle est conforme aux exigences du règlement de zonage actuel de la municipalité sauf pour la marge de recul latérale de la maison du côté nord qui devrait être d'au moins un mètre et cinq dixièmes (1,5m). Celle-ci varie présentement entre un mètre et vingt-deux centièmes (1,22m) et un mètre et vingt centièmes (1,2 m) en allant de l'ouest vers l'est.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la dérogation mineure n° 2016-09 du 23, rue Richard (lot n° 3 099 212).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

321-10-16

BONIFICATION ENTENTE LOISIRS 2016 – DUHAMEL-OUEST

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a dénoncé ses ententes de loisirs avec ses partenaires au printemps 2016;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable de mettre en place une passerelle financière au moment de la négociation des nouvelles ententes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont rencontré trois municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel-Ouest lors de sa séance du conseil municipal du 14 septembre dernier a confirmé sa participation financière;

CONSIDÉRANT QUE cette participation financière a été bonifiée de 10 000 \$ pour l'exercice financier 2016, totalisant un montant de 45 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel-Ouest a toujours collaboré avec la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel-Ouest est prête à signer des ententes équitables pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de la consultation citoyenne les membres du conseil de la Ville de Ville-Marie désirent et se doivent de conclure des ententes équitables pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel-Ouest est prête à signer les ententes pour la bibliothèque, le cimetière, la piscine et l'aréna pour l'année 2017, d'ici le 1^{er} décembre 2016.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE REMERCIER la Municipalité de Duhamel-Ouest pour son écoute et son effort soutenu.

DE REMERCIER la Municipalité de Duhamel-Ouest pour sa participation financière à la passerelle budgétaire.

DE S'ASSURER de revoir les ententes avant le 1^{er} décembre 2016 comme demandé par la Municipalité de Duhamel-Ouest.

QUE le directeur général dépose un projet d'entente auprès des membres du conseil le plus tôt possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

322-10-16

FORMATION POMPIER 1

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie prévoit la formation de cinq pompiers pour le programme Pompier 1 et d'aucun pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue en conformité avec l'article 6 du programme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

323-10-16

SERVITUDE DE PASSAGE - MADAME JOANIE CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Joanie Côté a présenté son projet de déplacement de la servitude de passage sur le lot 3 099 321;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Côté a déposé un document de travail concernant le projet de déplacement de la servitude;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Côté confirme qu'elle prend en charge tous les frais inhérents à sa demande;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de servitude devra être libellé par un notaire ou un avocat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le projet de servitude de passage proposé en incluant les éléments suivants :

- S'assurer du droit de passage par les citoyens de la Ville de Ville-Marie;
- Tenir compte du déplacement des amas de remblai et remettre les lieux en bon état;
- De s'assurer que la virée soit du côté des terrains de M^{me} Côté.

DE DEMANDER à M^{me} Côté de déposer aux membres du conseil un projet de servitude libellé par un ordre professionnel tel qu'un notaire ou un avocat.

DE DEMANDER au directeur général de procéder par l'entremise de notre service juridique à la vérification du projet déposé avant approbation finale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

324-10-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier